



Syndicat des Eaux
Barousse Comminges
Save

COMPTE RENDU DE REUNION DU BUREAU SYNDICAL

Date : 29 septembre 2022

Secrétaire de séance : Julien BEGUE

Rédacteur : Corinne SOULE

Diffusion : Membres du Bureau Syndical

Quorum : 27 délégués présents

Ordre du jour :

- Adoption du compte rendu du précédent Bureau en date du 21 juin 2022
- Transfert actif et passif relatif aux investissements correspondants à l'activité AEP, du budget principal eau au budget eau affermage
- Procédure de surendettement : dossier d'effacement de dettes
- Renouvellement réseau AEP Alan, Lescuns et St Médard : signature du marché
- Réhabilitation de la station d'épuration de Loures Barousse : : signature du marché
- Dévoiement réseaux AEP RN 124 Monferran Savès : signature du marché
- Avenant convention avec l'Etat pour la déviation de la RN 124 à Gimont
- Acquisitions des terrains d'emprise du périmètre de protection immédiat de la source d'Hountaou à Mauléon Barousse
- Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- Schéma directeur d'assainissement
- Temps de travail et cycles de travail
- Création de cinq postes d'Adjoints Techniques non titulaires à temps complet pour besoins occasionnels
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif non titulaire à temps complet pour besoins occasionnels
- Création de deux postes de Techniciens Principaux de 2^{ème} classe
- Débat règlementaire relatif à la protection sociale complémentaire
- Compte rendu des délégations du Président

Approbation du compte rendu du bureau du 21 juin 2022.

Le Président débute la séance en précisant qu'une quinzaine de points sont à l'ordre du jour de ce bureau avec principalement des questions financières, d'appel d'offres avec notamment la station d'épuration de Loures Barousse et des questions relatives au personnel.

1) Transfert actif et passif relatif aux investissements correspondants à l'activité AEP, du budget principal eau au budget eau affermage (Bruno RAULET)

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

2) Procédure de surendettement : dossier d'effacement de dettes (Bruno RAULET)

Suite à la décision du Tribunal d'Instance de St Gaudens, le Syndicat doit effacer la dette suivante :

- Budget assainissement : 70,69 euros TTC

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

3) Renouvellement réseau AEP Alan, Lescuns et St Médard : signature du marché (Anne Cécile DENIS)

Pour le lot n° 1, le groupement d'entreprises SNAA ACCHINI / CASSAGNE / LAURIERE a été retenu pour un montant de 597 792,30 euros HT (estimation des travaux : 864 000 euros HT).

Pour le lot n° 2, l'entreprise E.T.P.M. a été retenue pour un montant de 529 134,25 euros HT (estimation des travaux : 652 500 euros HT).

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

4) Réhabilitation de la station d'épuration de Loures Barousse : : signature du marché (Thierry IDRAC)

Le groupement d'entreprises OTV-MSE / TOUJA / LION'L a été retenu pour un montant de 1 254 280 euros HT (estimation des travaux : 1 266 000 euros HT).

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

5) Dévoisement réseaux AEP RN 124 Monferran Savès : signature du marché (Thierry IDRAC)

Le groupement d'entreprises GIESPER / SPIECAPAG / COUSIN PRADERE / SUBTERRA a été retenu pour un montant de 2 121 573,50 euros HT (estimation des travaux : 1 628 828 euros HT).

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

6) Avenant convention avec l'Etat pour la déviation de la RN 124 à Gimont (Sabrina LECLERC)

Cet avenant est nécessaire afin de modifier le montant total des travaux et de maîtrise d'œuvre à 2 005 568,20 € HT et sera remboursé par l'Etat.

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

7) Acquisitions des terrains d'emprise du périmètre de protection immédiat de la source d'Hountaou à Mauléon Barousse (Mélina DOURDIN)

Il s'agit de revoir les surfaces à acquérir initialement prévues suite aux bornages du géomètre.

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

8) Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (Mélanie CABANEL)

Suite à la loi 3DS, il est proposé la nouvelle composition suivante :

Président : REVEIL Thierry

Vice-Président : BEGUE Julien

Membres titulaires

- FRATUS Christian
- ESCULIE Jean
- BOYER Raymond

Membres suppléants

- STAEBLER Christian
- MIRO Bertrand

Représentants d'associations locales

Membres titulaires

- ARIAS Alphonse
- FRANGNE Françoise

Membres suppléants

- SALLES Yves
- LAMARQUE Alain

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

9) Schéma directeur d'assainissement (Mélanie CABANEL)

Ce schéma directeur d'assainissement devra être approuvé lors du prochain comité syndical.

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

10) Temps de travail et cycles de travail (Sylvaine MICHEL-MARTINEZ)

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

11) Création de cinq postes d'Adjoints Techniques non titulaires à temps complet pour besoins occasionnels (Sylvaine MICHEL-MARTINEZ)

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

12) Création d'un poste d'Adjoint Administratif non titulaire à temps complet pour besoins occasionnels (Sylvaine MICHEL-MARTINEZ)

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

**13) Création de deux postes de Techniciens Principaux de 2^{ème} classe
(Sylvaine MICHEL-MARTINEZ)**

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

**14) Débat règlementaire relatif à la protection sociale complémentaire
(Sylvaine MICHEL-MARTINEZ)**

Cette étude pourra être faite au 1^{er} semestre 2023.

Le Bureau syndical accepte à l'unanimité cette proposition.

15) Compte rendu des délégations du Président (Jean Yves DUCLOS)

Le Président rappelle les décisions prises depuis le dernier bureau :

- rétrocession du réseau d'eau potable du lotissement du Quartier de la Croix Rouge à Saramon,
- attribution du marché relatif à la traversée du ruisseau à Bramevaque à l'Entreprise ETPM pur un montant de 79 488,40 € HT.

16) Questions diverses

Le Président indique que le prochain bureau syndical aura lieu le 7 décembre 2022 et le prochain comité syndical se tiendra le 28 janvier 2023.

Il est demandé que le débit mètre de Cardeilhac soit repeint.

Une question est posée sur la vente d'eau cet été. Il est répondu que le niveau de production journalière est reçu tous les jours, ce qui donne une estimation de la consommation sachant que le rendement du réseau a été amélioré et a dépassé les 70 % en 2021. Depuis 2004, avec l'amélioration du rendement, on économise 1 million de m³ par an ce qui équivaut à la consommation des abonnés d'une ville de 15 000 habitants. On devrait avoir une évolution des consommations liées à la sécheresse de cet été. Certaines communes étant relevées avant l'été, l'augmentation se retrouvera sur la facture 2023. Le pompage aura également des conséquences sur la facture énergétique.

Une question est posée sur la remise en état des berges de St Nérée suite aux crues, il est répondu que c'est au propriétaire la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute Vienne de faire une déclaration à son assurance. Vu les délais, ce dossier sera traité en 2023.

Il est demandé si le SDIS 31 a répondu pour la défense incendie. Il est indiqué qu'ils ont répondu par téléphone et qu'ils n'avaient ni la volonté ni les moyens humains de réaliser les contrôles de pesage.

La séance est levée.